

# L'Etat raye de la carte le barrage de la Trave

**PRÉCHAC** La démolition du barrage de la Trave promise par le préfet met fin à toute production hydroélectrique. Les maires de Préchac et Uzeste dénoncent un abus de pouvoir

**PIERRE LASCOURRÈGES**

p.lascourreges@sudouest.fr

Le barrage de la Trave est bien promis à la démolition. Un arrêté daté du 30 janvier, signé du préfet, acte la décision d'arasement total de l'ouvrage. Ce barrage hydraulique situé sur le Ciron produisait de l'électricité pour le compte de la Société hydraulique d'études et de missions d'assistance (Schema), filiale d'EDF. Cette société ayant mis un terme au contrat de concession fin 2010, l'ouvrage est alors devenu la propriété de l'État qui met fin à sa destination hydroélectrique.

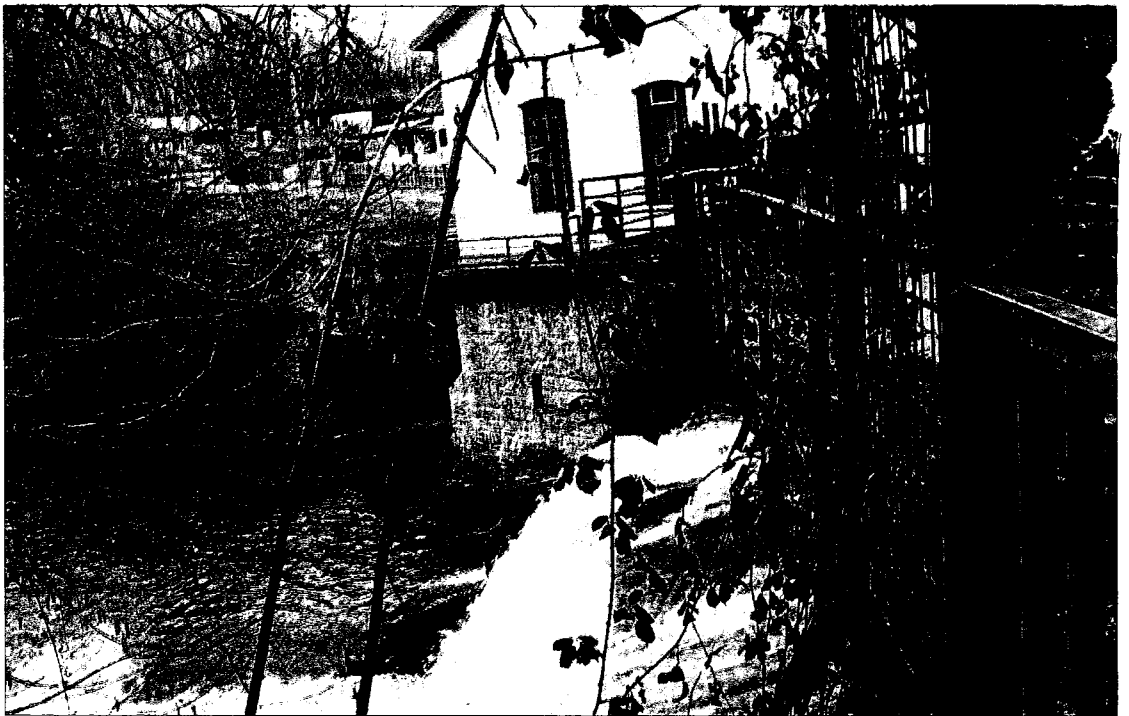
## À la charge des contribuables

« On n'est pas d'accord. Il est dommage de se priver d'une utilité énergétique », avait alerté il y a quelques semaines Jean-Paul Méric, président du Syndicat mixte d'aménagement du bassin-versant du Ciron, qui réclame toujours une discussion avec les autorités. En vain.

« On peut estimer à un million d'euros la dépense publique que l'État devra engager sur les travaux de destruction du barrage en y incluant les frais des études d'impact. Un opérateur privé n'aurait eu qu'à déboursier environ 500 000 euros pour une réhabilitation des installations et surtout sans qu'il n'en coûte un centime au contribuable », relève Jean Cayrol, directeur général de la société Cayrol International, spécialisée dans le traitement des énergies et de l'environnement, intéressée pour reprendre la concession. Et l'on apprend qu'une autre société avait fait acte de candidature sur le barrage de la Trave.

## Ni explication ni concertation

« Il faudra qu'on m'explique dans quelle mesure un barrage hydraulique peut devenir à ce point inutile,



On évalue à un million d'euros les frais de démolition du barrage de la Trave par l'État. PHOTO P.L.

quand des entreprises nous ont sollicités pour en reprendre l'exploitation et sans que l'on en ait fait de publicité », fait remarquer Sandra Barot, maire de Préchac, pour qui la décision du préfet pose à la fois un problème sur la forme et sur le

fond : « Il n'y a eu aucune information, ni concertation de la part des services de l'État. Le préfet ne joint à son courrier aucune explication et ne fournit aucune étude, pour justifier les avis négatifs des agents de l'Office national de l'eau et des mi-

lieux aquatiques (Onema) et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). J'ai l'intime conviction que cette décision a été prise en toute confidentialité au sein même de ces administrations. »

## LA CENTRALE EN CHIFFRES

La centrale de Préchac a une puissance de 600 kW. Elle peut donc produire, lorsque l'eau est assez abondante, 600 kW/h. Elle peut produire plus de 2 000 000 kW/h par an donc elle est susceptible d'alimenter en électricité (hors chauffage) environ 700 foyers ou 2 500 personnes.

Le prix d'achat de l'électricité vendue à EDF est compris entre 6 et 7 centimes d'euro par kW/h soit un prix très proche de celui du marché de gros... contrairement au prix

d'achat du kW/h solaire acheté neuf fois plus cher. On se propose donc de détruire des moyens de production d'électricité au prix du marché pour les remplacer par d'autres moyens beaucoup moins compétitifs...

Une installation photovoltaïque de 2 kW (puissance des installations sur les toits des particuliers) produit environ 2 000 kW/h par an. La centrale hydroélectrique de Préchac produirait l'équivalent de 1 000 toits solaires.

## Privés d'une ressource locale

À ses côtés, Jeanne-Marie Baup, maire d'Uzeste, témoigne de la même déception. Ce barrage de la Trave, tout comme cette vallée du Ciron, ont été pour elle des terrains de jeux, depuis sa prime enfance : « Ce dont il faut se rendre compte, c'est que la puissance d'une centrale fournirait une production annuelle d'électricité qui répondrait aux besoins d'alimentation de centaines de foyers. En assurant une production d'énergie sur place, on aurait l'immense avantage de privilégier naturellement notre population. »